



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Personnels Administratifs
Techniques et d'Encadrement

Bureau des Personnels d'Encadrement
DIPATE 1

Affaire suivie par :
Carole MAGNIEZ
Gestion des Personnels de Direction
Tél : 02.40.14.64.50
Mél : carole.magniez@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
BP 72616 – 44326 NANTES cedex 3

A Nantes, le 2 février 2023

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Éducation nationale

Objet : Recensement des candidatures pour assurer l'intérim de personnel de direction.

Chaque année, il est fait appel à des personnels titulaires qui, bien que ne relevant pas du corps des personnels de direction, peuvent occuper les fonctions d'adjoint au chef d'établissement et dont l'objectif, à terme, est une évolution professionnelle vers les métiers de personnel de direction. Ils exercent alors pour une durée variant de quelques semaines à une année scolaire complète.

Dans cet objectif, je vous remercie de solliciter les professeurs, les conseillers principaux d'éducation ou les chefs de travaux de votre établissement, particulièrement motivés par cette perspective d'évolution de fonctions. Je vous précise que, compte tenu de la dispersion des postes vacants, ces candidats, s'ils souhaitent voir aboutir leur projet, doivent faire preuve de disponibilité au plan géographique.

Vous veillerez à ce qu'ils remplissent l'imprimé ci-joint pour la prochaine rentrée scolaire, sur lequel vous porterez votre avis sur la qualité, l'opportunité de la candidature, ainsi que la capacité des intéressés à exercer des fonctions d'encadrement comme personnel de direction. Vous veillerez également à les informer que leur candidature sera examinée au regard de cet avis mais également de l'adéquation entre le poste proposé, leur profil, leurs vœux ainsi que la capacité à les remplacer dans leur fonction d'origine.

Je vous précise que les personnels ayant fait acte de candidature l'année passée, et qui souhaitent continuer à exercer des fonctions de personnel de direction dans le cadre d'un intérim, doivent également me faire parvenir un dossier.

Les dossiers, accompagnés d'un curriculum vitae (téléchargeable sur le site du Ministère: <https://www.education.gouv.fr/les-personnels-de-direction-9932>), devront être transmis par courrier électronique avant le **4 mai 2023** à la direction académique de votre département afin d'organiser un entretien avec le candidat :

DSDEN 44 : ce.paprh44@ac-nantes.fr ; DSDEN 72 : cabinet.dsden72@ac-nantes.fr ;

DSDEN 49 : ce.cabinet49@ac-nantes.fr ; DSDEN 85 : ce.dsden85@ac-nantes.fr .

DSDEN 53 : ce.ia53@ac-nantes.fr ;

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter si nécessaire toute information complémentaire.

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

Katia BÉGUIN